MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
.....
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But- Une Foi

1384 30 AVR 2025

Arrêté n°2025_____ /MEF-SG DU
Portant nouvelle inscription sur la liste nationale des sanctions financières ciblées

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
DLTG - OK

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n° 2016-008 du 17 mars 2016 portant Loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;

Vu le Décret n°07-291/PRM du10 AOUT 2007 fixant l'organisation et les modalités de financement de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières ;

Vu le Décret n°2021-682/PT-RM du 24 septembre 2021, modifié portant désignation de l'Autorité compétente et définition de la procédure en matière de gel administratif dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;

Vu le Décret n° 2021-0361/PT-RM du 7 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté interministériel n°2022-3215 /MEF-MDAC-MJDHGS-MAECI-MATD- MSPC-MARCC-SG du 25 juillet 2022 portant attribution, composition et fonctionnement de la Commission consultative de Gel administratif en matière de lutte contre le Financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;

Vu l'Arrêté n°2024-0197 /MEF-SG du 08 mars 2024 portant inscription sur la liste nationale des sanctions financières ciblées ;

Vu la Décision n°2022-00090/MEF-SG DU 22 Novembre 2022 portant désignation des membres de la Commission consultative de Gel administratif en matière de lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;

Vu la Demande d'inscription sur la liste nationale du Mali des sanctions financières ciblées en date du 07 avril 2025 formulée par le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux ;

La Commission consultative de gel administratif entendue,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Est inscrite sur la liste nationale des sanctions financières ciblées, pour une période de six (06) mois renouvelables, la personne nommée ci-après :

Nom : OULD Ahemeid

Prénom : FAWAS Ould Ahmed alias « Ibrahim 10 »

Né le 25 décembre 1978 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

Fils de Amed Ould AHEMEID

Et de Salem Mint Abdallah

De Nationalité Mauritanienne.

<u>Sexe</u> : Masculin

<u>**Exposé des motifs**</u> :

Monsieur Ould Ahemeid Fawaz Ould Ahmed alias « Ibrahim 10 » a participé à l'attaque de l'hôtel Radisson Blue le vendredi 20 novembre 2015 et à l'attaque du restaurant « La Terrasse » à Bamako le 07 mars 2015.

<u>ARTICLE 2</u> : Les biens et ressources économiques de ladite personne sont gelés pour une période de six (06) mois renouvelables.

<u>ARTICLE 3</u> : L'assujetti est tenue au strict respect des dispositions du présent arrêté sous peine de sanctions disciplinaires et pénales.

<u>ARTICLE 4</u> : Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa signature.

<u>ARTICLE 5</u> : le Secrétaire général du Ministère de l'Economie et des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel et sur le site web du Ministère en charge des Finances.

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT DLTG - OK

Bamako, le 30 AVR 2025

Le Ministre de l'Economie et des Finances

<u>Alousséni SANOU</u>
Commandeur de l'Ordre national

<u>**Ampliations**</u> :

- Original 01
- PT-RM-CNT-CS-CC-HCC-CESEC.....06
- PRIM-Tous Ministères 29
- Tous Gouverneurs 20
- Vérificateur Général 01
- Toutes Directions et services rattachés MEF 20
- Archives – MEF 02